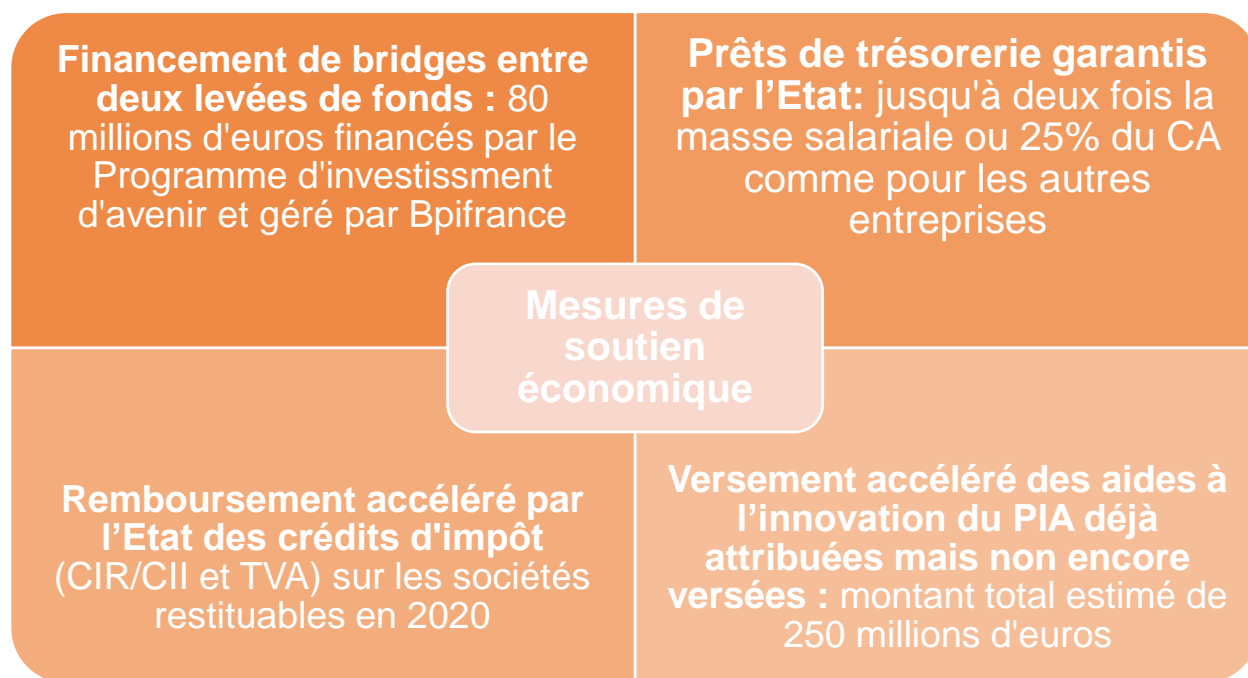


L'Association des Conseils en Innovation s'engage pour une communication responsable

Dans un contexte agité, l'Association des Conseils en Innovation invite les acteurs du conseil en innovation à la plus grande prudence dans la communication réalisée auprès de leurs clients et prospects pour présenter les mesures de soutien aux entreprises innovantes. A cet effet, les membres de l'Association des Conseils en Innovation sont invités à relayer ce support de communication auprès des entreprises innovantes.

Mesures proposées par le Gouvernement

L'Association des Conseils en Innovation relaie l'arsenal de mesures prises par le gouvernement pour soutenir les entreprises particulièrement touchées par la crise du Covid-19.



Mesures de soutien aux entreprises innovantes

A travers l'action de Bpifrance, l'Etat maintient **son soutien aux entreprises innovantes avec près d'1,3 milliard d'euros d'aides à l'innovation prévu pour 2020** (*subventions, avances remboursables, prêts, etc.*). Bpifrance poursuivra par ailleurs ses investissements directs et en fonds de fonds, aux côtés des investisseurs privés.

Source : <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-startup-mesures-de-soutien-economique> (26 mars 2020)

Focus sur les remboursements accélérés des crédits d'impôt sur les sociétés restituables en 2020

Comme évoqué par Gérald Darmanin dans son [communiqué de presse daté du 22 mars dernier](#), toutes les entreprises ont la possibilité de demander **un remboursement anticipé des créances d'impôt sur les sociétés restituables en 2020** et un **traitement accéléré des demandes de remboursement des crédits de TVA** par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP).

Les start-up en tant que PME et/ou jeunes entreprises innovantes (JEI) **sont également éligibles à la restitution immédiate du Crédit d'Impôt Recherche**. Elles peuvent donc **demandeur dès maintenant et sans attendre le dépôt de la déclaration de résultat (« liasse fiscale ») un remboursement du CIR pour l'année 2019, ce qui correspond à une avance de trésorerie de l'ordre d'1,5 milliard d'euros**. Les services des impôts des entreprises (SIE) se mobilisent pour traiter au plus vite, sous quelques jours, les demandes de remboursement des entreprises.

Attention, cette avance de trésorerie n'exclut pas des contrôles de l'administration fiscale. Aussi, l'Association des Conseils en Innovation **recommande aux entreprises innovantes de profiter de cette période de confinement pour documenter leurs dossiers techniques et préparer les justificatifs nécessaires**. L'Administration fiscale se mobilise pour un traitement rapide des demandes de remboursement des différentes créances, en réponse les entreprises innovantes s'engagent à faciliter le travail de l'administration en cas de contrôle. Soyons solidaires et coopératifs en cette période de crise sanitaire inédite !

L'Association des Conseils en Innovation

Dans cette période de crise, les communications gouvernementales sont parfois imprécises et peuvent laisser place à diverses interprétations. **Aussi, l'Association des Conseils en Innovation invite ses membres et plus largement des acteurs de l'accompagnement privé de l'innovation à la plus grande prudence dans la communication réalisée auprès de leurs clients et prospects**. Dans un contexte de crise sanitaire inédit, l'Association plaide pour une communication responsable et vertueuse à l'égard des entreprises innovantes.

*Selon Luc RAGON, Président de l'Association, il est de notre devoir de rester prudent et loyal comme le prévoit [notre charte déontologie](#). Cette dernière est articulée autour de valeurs fondamentale telles que **la confidentialité, la transparence, le devoir de conseil, la loyauté et la responsabilité**. Le respect collectif de bonnes pratiques valorisera notre profession qui souffre encore d'un manque de reconnaissance auprès des pouvoirs publics.*

Enfin, **l'Association des Conseils en Innovation recommande aux entreprises innovantes de solliciter la Médiation des Entreprises si elles rencontrent des difficultés lors des demandes de remboursements des créances CIR**. Philippe Berna, Médiateur délégué est à la disposition des entreprises pour accompagner les entreprises dans les difficultés rencontrées avec l'Administration fiscale. (email : philippe.berna@finances.gouv.fr)

A propos de l'Association des Conseils en Innovation - www.asso-conseils-innovation.org L'Association des Conseils en Innovation se compose de plus de 70 entreprises exerçant le métier de conseil en innovation, soit plus de 5 000 collaborateurs. Outre la mise en lumière des expertises de ses membres, l'ACI est engagée dans la défense et la promotion du métier de conseil en innovation, ainsi que la valorisation de l'innovation comme vecteur de la croissance économique et performance sociétale. Ses experts produisent régulièrement des livrables techniques (livres blancs, guides pratiques, articles d'expert...), à l'attention des acteurs publics et privés des écosystèmes d'innovation. Ils interviennent sur quatre sujets : les politiques publiques d'innovation et leur évaluation, les stratégies d'innovation, les projets collaboratifs innovants et le financement fiscal de l'innovation (CIR, CII). L'ACI a par ailleurs noué plusieurs partenariats, notamment la Médiation des entreprises et Bpifrance. Liste des membres sur <https://www.asso-conseils-innovation.org/fr/l-association>
Contact Média : Claire Flin – 06 95 41 95 90 – claireflin@gmail.com